

J'ai adopté un chat enregistré au CCC mais le certificat d'enregistrement n'est pas à mon nom... Comment faire le transfert?

Il est très important que le certificat d'enregistrement de votre chat soit à votre nom pour les deux raisons suivantes :

1. Pour que les coordonnées du propriétaire soient associées au chat dans le registre généalogique des chats de races du Canada détenu par le CCC.
2. Pour que les coordonnées du propriétaire figurent dans le registre Canadien d'enregistrement de la micropuce *Pet Home Today* afin de faciliter le retour du chat dans sa famille s'il est perdu.

Vous devez savoir que légalement, c'est l'ancien propriétaire (celui dont le nom figure sur le certificat d'enregistrement) qui est responsable des frais associés au transfert de propriété, comme indiqué sur le certificat.

La procédure est la suivante :

1. Incrire au VERSO du certificat les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel) du NOUVEAU propriétaire.
2. Obtenir la signature de L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE (celui dont le nom figure sur le certificat).
3. Indiquer la date du transfert (la date d'adoption du chat par le NOUVEAU propriétaire).
4. Calculer les frais de transfert en incluant les taxes (informations situées au bas du VERSO du certificat).
5. Poster le certificat et le chèque à l'adresse indiquée au bas du VERSO du certificat.

Si vous éprouvez des difficultés ou avez des questions, vous pouvez nous rejoindre au :
infos@chatscanadacats.ca